

LE RAPPORT DU CCU

Le CCU a tenu une rencontre le jeudi 13 juin 2013 avec les membres présents formant quorum. L'inspecteur municipal Guillaume Lavoie et la secrétaire Carrol Kralik ont été présents également.

ORDRE DU JOUR

1. Demande de déclarer le cimetière Fuller un site du patrimoine.
2. Demande de dérogation mineure #057 au 3 chemin Lakeview afin de construire un garage à 7 mètres de la ligne latérale au lieu de 15 mètres tel que stipulé à l'article 5.1.1 du règlement de zonage #265-2008.
3. Autres

RAPPORT & RECOMMANDATIONS

1. Le CCU recommande au conseil d'adopter un règlement déclarant le cimetière Fuller un site du patrimoine.
2. Le CCU recommande au conseil d'approuver la dérogation mineure #057 afin de permettre la construction d'un garage au 3 chemin Lakeview à 7 mètres de la ligne latérale au lieu de 15 mètres tel que stipulé à l'article 5.1.1 du règlement de zonage #264-2008.